



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION
du 6 AOUT 2020

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 19 mai 2020

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 19 mai 2020, portant sur:

un crédit d'étude de 1 948 300 F destiné aux modifications nécessaires du parking Cornavin
(renforcement de la dalle, modification des trémies et émergences, sécurité incendie)
consécutives à l'aménagement de l'espace public

est approuvée.



Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO